


Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail chargé d'examiner
 les tendances et l'économie des transports**

 Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts
 de construction des infrastructures de transport

Onzième session

Genève, 8 et 9 avril 2021

**Rapport du Groupe d'experts de l'évaluation comparative
 des coûts de construction des infrastructures de transport
 sur les travaux de sa onzième session**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation	1-2	2
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour).....	3	2
III. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de bonnes pratiques mises en œuvre au niveau national pour évaluer et calculer les coûts (point 2 de l'ordre du jour).....	4-5	2
IV. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation des terminologies employées (point 3 de l'ordre du jour).....	6-8	3
V. Coûts de construction des infrastructures de transport : aperçu des principales préoccupations et considérations (point 4 de l'ordre du jour).....	9-15	3
VI. Débat sur la structure du rapport final du Groupe d'experts (point 5 de l'ordre du jour).....	16-17	5
VII. Questions diverses (point 6 de l'ordre du jour).....	18	5
VIII. Date et lieu de la session suivante (point 7 de l'ordre du jour).....	19	5
IX. Adoption des principales décisions (point 8 de l'ordre du jour).....	20	5



I. Participation

1. Le Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport (ci-après le Groupe d'experts) a tenu sa onzième session les 8 et 9 avril 2021. La session était présidée par M. A. Maciejewski (Pologne – Projet d'autoroute transeuropéenne (TEM)).
2. Ont participé à la réunion des représentants des États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) suivants : Croatie, Fédération de Russie, Finlande, Pologne et Turquie.

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/TRANS/WP.5/GE.4/22.

3. Le Groupe d'experts a adopté l'ordre du jour. Au début de la réunion, le Président l'a informé de la décision prise par le Comité des transports intérieurs à sa quatre-vingt-troisième session, en février 2021, de prolonger son mandat d'une année supplémentaire, jusqu'en 2022. Cette prolongation, demandée par le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) (ECE/TRANS/WP.5/68, par. 34), permettra au Groupe d'experts de tenir au moins deux sessions par an en 2021 et 2022 avec interprétation dans les trois langues officielles de la CEE. Elle a pour objectif de permettre au Groupe d'experts de poursuivre et réorganiser ses activités de collecte de données concernant tous les modes de transport et ainsi produire un rapport final plus riche en données. Il a également été noté que cette prolongation d'un an permettrait au Groupe d'établir une analyse comparative complémentaire des coûts d'entretien et d'exploitation des infrastructures de transport.

III. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de bonnes pratiques mises en œuvre au niveau national pour évaluer et calculer les coûts (point 2 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/TRANS/WP.5/2020/7.

4. Le secrétariat a expliqué que, compte tenu de la prolongation de son mandat jusqu'en 2022 par le Comité des transports intérieurs, le Groupe d'experts poursuivrait son examen de la partie du rapport final qui devrait donner un aperçu des modèles, méthodes, outils et bonnes pratiques en matière d'évaluation, de calcul et d'analyse des coûts de construction des infrastructures de transport intérieur, et déciderait de la manière dont cette partie pouvait être encore améliorée et enrichie. À cet égard, il a invité le Groupe d'experts à examiner les contributions reçues jusqu'ici des États membres de la CEE, telles qu'elles sont rassemblées dans le document de travail ECE/TRANS/WP.5/2020/7.
5. Le Groupe d'experts a examiné les informations recueillies et a demandé au secrétariat de prendre contact avec les pays qui avaient contribué au document pour leur demander de vérifier l'exactitude de leurs données ou de fournir des corrections et des informations plus récentes s'ils en possédaient. Ce cycle de vérification supplémentaire devrait être achevé pour la fin du mois de mai 2021, ce qui permettrait de soumettre en temps voulu au Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports un document révisé pour examen à sa trente-quatrième session.

IV. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation des terminologies employées (point 3 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2019/1/Rev.2.

6. Le secrétariat a rappelé au Groupe d'experts qu'à sa neuvième session (Genève, 30 septembre-1^{er} octobre 2019), il avait adopté la liste terminologique récapitulative pour la route, le rail et les voies navigables (ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2019/1/Rev.2) et approuvé son intégration dans le rapport final. Compte tenu de la prolongation de son mandat, le secrétariat a suggéré au Groupe d'experts de réfléchir à la question de savoir si certaines parties de la liste terminologique actuelle, par exemple celles relatives aux terminaux intermodaux et au transport par voie navigable, pourraient être revues ou complétées.

7. Le Groupe d'experts a examiné le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2019/1/Rev.2 et a convenu que certaines révisions seraient nécessaires, compte tenu de sa décision d'effectuer une analyse comparative complémentaire des coûts d'entretien et d'exploitation des infrastructures de transport, pour lesquels des terminologies différentes étaient utilisées.

8. Le Groupe d'experts a décidé que travailleraient à la révision et l'élargissement de ces listes terminologiques ainsi qu'à l'ajout de nouveaux termes relatifs aux coûts d'entretien et d'exploitation les pays chefs de file suivants : Croatie (voies navigables), Pologne (rail) et Turquie (route). Le Groupe d'experts a demandé au secrétariat de prendre contact avec les Groupes de travail du transport intermodal et de la logistique (WP.24) et des transports par voie navigable (SC.3) en vue d'améliorer la liste terminologique des terminaux intermodaux, des voies navigables et des ports. Il a décidé que la révision des listes terminologiques devrait être effectuée autant que possible avant la fin du mois de mai 2021, après quoi les listes révisées seraient communiquées au Groupe d'experts pour observations finales et approbation. Une liste terminologique récapitulative révisée et complétée serait alors soumise en septembre au Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports pour examen et approbation éventuelle.

V. Coûts de construction des infrastructures de transport : aperçu des principales préoccupations et considérations (point 4 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/TRANS/WP.5/2020/8 ;
Documents informels WP.5 (2020) n° 3 et WP.5/GE.4 (2021) n°s 1 et 2.

9. Le secrétariat a informé le Groupe d'experts que, compte tenu de la prolongation de son mandat, il poursuivrait ses débats sur la partie de son rapport final qui devait illustrer et décrire l'analyse comparative des coûts de construction des différents réseaux et nœuds de transport intérieur. Il a rappelé au Groupe d'experts qu'une analyse comparative provisoire avait été soumise au Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports pour examen à sa trente-troisième session, en septembre 2020, sous la cote ECE/TRANS/WP.5/2020/8.

10. En ce qui concernait l'analyse comparative déjà disponible, le Groupe d'experts a décidé que, malgré le fait que son rapport final ne devait être disponible qu'à la fin de 2022, il n'était pas nécessaire de normaliser ou convertir les données déjà disponibles aux taux de change et aux prix de 2021, car cela serait trop complexe et n'aurait aucune incidence sur la qualité de l'analyse. Le Groupe d'experts a également décidé que les données déjà reçues ne seraient pas à nouveau communiquées aux gouvernements qui les avaient initialement soumises pour vérification et que l'analyse existante serait seulement affinée et non retravaillée.

11. En ce qui concernait l'ampleur et la qualité de l'analyse existante, le Groupe d'experts a convenu que des améliorations étaient encore possibles. Il a notamment été décidé que les pays chefs de file (Croatie, Turquie et Pologne) reverraient le document actuel et, si nécessaire, réduiraient le nombre de diagrammes et de figures tout en renforçant et en développant les

parties narratives et explicatives. Avant la douzième session du Groupe d'experts, début septembre 2021, un document révisé serait publié en vue d'un examen approfondi.

12. Le secrétariat a informé le Groupe d'experts qu'à la suite de sa dixième session, qui s'était tenue les 30 et 31 janvier 2020, et de consultations virtuelles informelles que le Groupe d'experts avait menées les 14 mai et 18 juin 2020, des questionnaires complémentaires remplis avaient été reçus des gouvernements suivants : Andorre (rail et route), Autriche (voies navigables et ports), Azerbaïdjan (rail), Belgique (rail), Croatie (voies navigables et ports), Luxembourg (voies navigables), Pologne (voies navigables), Slovaquie (route, voies navigables et ports), Slovénie (route) et Tchéquie (transport intermodal). Le Groupe d'experts a décidé que les pays chefs de file, à savoir la Croatie (voies navigables), la Pologne (rail) et la Turquie (route), évalueraient la précision et l'adéquation de ces questionnaires complémentaires et détermineraient la mesure dans laquelle leurs données pouvaient être normalisées et intégrées dans l'analyse comparative existante. Les conclusions des pays chefs de file seraient incluses dans le document qui serait établi avant la session de novembre 2021 du Groupe d'experts.

13. Le Groupe d'experts a toutefois convenu que, compte tenu de la prolongation de son mandat, qui lui avait récemment été accordée par le Comité des transports intérieurs à sa quatre-vingt-troisième session, des efforts devaient être faits pour accroître le nombre de pays fournissant des données pour l'analyse comparative des coûts des infrastructures de transport. En ce qui concernait les voies navigables et les ports, il a été décidé de prendre contact, en étroite coordination avec le secrétariat du Groupe de travail des transports par voie navigable, avec les autorités compétentes des pays suivants : Allemagne, Belgique, France, Pays-Bas, Roumanie, Serbie et Ukraine, ainsi qu'avec les commissions fluviales respectives du Danube, du Rhin et de la Save. La Croatie, pays chef de file pour les voies navigables, a accepté de coordonner cette activité en étroite collaboration avec le Groupe de travail des transports par voie navigable et le secrétariat du Groupe d'experts.

14. En ce qui concernait les secteurs routier et ferroviaire, le Groupe d'experts a décidé d'effectuer, en étroite collaboration avec les secrétariats des Groupes de travail des transports routiers et des transports par chemin de fer, une dernière tentative pour obtenir des données plus nombreuses ou de meilleure qualité, notamment de la part des pays suivants : Bélarus, Belgique (route), Chine, Estonie, France, Hongrie, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Lituanie, Lettonie, Ouzbékistan, Pays-Bas, Slovénie et Ukraine. Le secrétariat a proposé de coordonner ces efforts avec l'appui de la Turquie et de la Pologne, pays chefs de file en matière de transport respectivement routier et ferroviaire. Les données complémentaires reçues pour les trois modes de transport intérieur, entre avril et septembre 2021, seraient ensuite analysées par le Groupe d'experts à sa douzième session, prévue en novembre 2021.

15. En ce qui concernait sa proposition d'utiliser également la prolongation d'un an de son mandat pour établir une analyse comparative complémentaire des coûts d'entretien et d'exploitation des infrastructures de transport, le Groupe d'experts a pris note des nouveaux questionnaires sur les routes et les chemins de fer respectivement établis par les Gouvernements turc et polonais et soumis en tant que documents informels WP.5/GE.4 (2021) n^{os} 1 et 2. Le Groupe d'experts a approuvé ces nouveaux questionnaires sous réserve de quelques améliorations mineures à apporter par les gouvernements chefs de file et a demandé au secrétariat de les diffuser au sein des Groupes de travail des transports routiers et des transports par chemin de fer, la date limite de soumission étant fixée au mois de septembre 2021. Les réponses reçues seraient ensuite analysées par le Groupe d'experts à sa douzième session, prévue en novembre 2021. À cet égard, le Groupe d'experts a noté qu'une année pourrait ne pas suffire pour mener à bien cette nouvelle analyse et a décidé d'envisager de demander, à la fin de son mandat actuel, la création d'un nouveau groupe d'experts qui pourrait poursuivre les travaux sur l'évaluation comparative des coûts d'entretien et d'exploitation des infrastructures de transport. À cet égard, le secrétariat a fait observer que, compte tenu des incidences budgétaires, la demande de création d'un nouveau groupe d'experts nécessiterait une justification solide ainsi que l'approbation et l'appui du Groupe de travail de tutelle avant de pouvoir être soumise officiellement au Comité des transports intérieurs.

VI. Débat sur la structure du rapport final du Groupe d'experts (point 5 de l'ordre du jour)

16. En ce qui concernait la structure de son rapport final, le Groupe d'experts a décidé de se conformer à la structure convenue lors de sa dixième session, qui s'était tenue les 30 et 31 janvier 2020 (ECE/TRANS/WP.5/GE.4/20, sect. VI, par. 21).

17. Le Groupe d'experts a fait remarquer que son travail dépendait de la bonne qualité des données reçues (en ce qui concernait les coûts tant de construction que d'entretien et d'exploitation) et, à cet égard, il a souligné qu'à ce stade la structure de son rapport final devait rester flexible, en fonction des données et informations réellement reçues des États membres.

VII. Questions diverses (point 6 de l'ordre du jour)

18. Le secrétariat a informé le Groupe d'experts que des progrès importants avaient été réalisés en vue de créer un observatoire international des infrastructures de transport fondé sur un système d'information géographique. Une fois que cet observatoire serait fonctionnel, les gouvernements intéressés pourraient y télécharger leurs projets d'infrastructures de transport nécessitant un financement. Ces projets y seraient accessibles à l'ensemble des banques multilatérales de développement et des institutions financières internationales, qui pourraient les voir, les évaluer et éventuellement les financer. L'observatoire devrait également héberger des données sur les coûts de construction des infrastructures au niveau des pays. Le Groupe d'experts a demandé au secrétariat de faire une démonstration des fonctionnalités de l'observatoire soit lors d'une session informelle qui se tiendrait à l'été 2021, soit lors de sa session suivante, prévue en novembre 2021.

VIII. Date et lieu de la session suivante (point 7 de l'ordre du jour)

19. Le Groupe d'experts a noté que la tenue de sa douzième session était prévue à Genève les 22 et 23 novembre 2021.

IX. Adoption des principales décisions (point 8 de l'ordre du jour)

20. Le Groupe d'experts a adopté la liste des principales décisions de sa onzième session et a demandé au secrétariat et au Président d'établir le rapport complet, qui serait distribué aux membres du Groupe pour qu'ils puissent formuler des observations sur les points autres que ceux figurant dans la liste des principales décisions.